



Extrait du registre des arrêtés  
De la commune  
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2024-43 du 2 septembre 2024  
Réglementant la circulation  
et le stationnement  
à proximité de la salle ERA

*Le maire de la commune d'Usson en Forez*

VU les articles L 2212-1, L.2212-2 (alinéas 1- et 3) et L. 2213- du Code des Collectivités considérant qu'il faut assurer la sécurité du public, ainsi que celle des participants pendant toute la durée du trail de l'éveil ussonnais le samedi 14 septembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le stationnement et la circulation seront interdits à tous véhicules sur le chemin de Chambriac et la rue des Ecoles jusqu'à l'intersection avec la route Nationale de 14 heures à 21 heures le samedi 14 septembre 2024.

Fait à USSON EN FOREZ le 2 septembre 2024

Le Maire,  
Hervé BEAL

